

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 14 septembre 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'un garage privé autonome dont la superficie d'implantation excède celle du bâtiment principal alors le Règlement de zonage numéro 574-2025 prévoit que la superficie d'implantation d'une construction accessoire ne peut être supérieure à celle du bâtiment principal.

Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 575 du cadastre officiel du Québec dont les adresses civiques sont : 4 à 10, rue Fernand à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de l'entreprise 9451-5715 Québec inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 27^e jour du mois d'août 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno
Directrice générale adjointe et greffière